



Savigny-le-Temple, le 23 janvier 2020

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT DESÉNART

VŒUX de l'E.P.A. Sénart du 23 JANVIER 2020

Madame la Députée, Messieurs les Députés,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
Monsieur le Président de Grand Paris Sud,
Madame la Présidente de l'EPA,
Mesdames, Messieurs les Maires, les Elus, du Conseil régional, du Conseil départemental
Mesdames Messieurs les représentants de l'Etat
Mesdames Messieurs, des équipes de l'EPA
Mesdames, Messieurs, Chers Amis

L'E.P.A. Sénart est heureux de vous réunir aujourd'hui pour fêter la nouvelle année. Je vous remercie d'avoir, une fois encore, répondu présent à cette invitation.

Nous sommes à nouveau dans ce lieu exceptionnel et emblématique du Théâtre de Sénart grâce au sens de l'accueil de son directeur et son équipe. Quoi de mieux ?—Une Scène nationale, l'emblème du CARRE SENART, une identité de Grand Paris Sud.

C'est déjà la 5^{ème} fois que je me présente ainsi devant vous et je mesure, chaque année ma chance et l'exigence de la tâche. Vous savez mon engagement.

C'est une équipe de direction renouvelée qui vous accueille puisque Hélène DESPORTES, Secrétaire Générale nous a rejoints au printemps et Ollivier GUILBAUD, DGA de l'Aménagement et de la Prospective vient de me rejoindre pour succéder à François TIROT qui prendra sa retraite après 25 ans passés à l'E.P.A. Un gros défi pour nous en 2020.

Ollivier GUILBAUD a beaucoup pratiqué les élus, il connaît le territoire, les villes nouvelles et les E.P.A., l'action foncière puisqu'il a dirigé un E.P.F. francilien et toutes les politiques publiques d'aménagement des territoires venant d'un très gros département francilien.

Je compte sur vous tous pour leur réserver le meilleur accueil.

Tandis que l'agglomération de Grand Paris Sud vient d'adopter son Plan Climat Air Energie Territorial à l'unanimité, a signé un CTE avec l'Etat et que celui-ci s'apprête à fêter les 10 ans du Plan Ville Durable, à l'E.P.A. **Sénart, nous avons souhaité placer nos vœux sous le signe de l'Aménagement et du Développement Durable.** N'oublions pas que Sénart c'est d'abord le nom d'une forêt.

Le développement durable est historiquement ancré à l'E.P.A. qui l'a toujours pratiqué comme d'autres pratiquent la prose... maintenant nous pratiquons la RSE.

Sur un territoire composé à 70% d'espaces naturels et forestiers, l'E.P.A. a pu, grâce à ses compétences et la permanence de son action, articuler différentes échelles d'intervention :

- La grande échelle, celle des trames vertes qui ont fondé la stratégie d'aménagement faite de liaisons arborées et plantées et de trames bleues autour des trois rus qui marquent cette partie du Plateau Briard ;
- L'échelle des opérations de développement urbain, la ville nouvelle s'étant développée par greffes sur les bourgs selon un modèle polycentrique – 30 opérations sont en cours aujourd'hui sur seulement 10% du territoire de l'OIN, dont plusieurs écoquartiers.
- L'échelle des bâtiments pour la construction desquels l'E.P.A. joue un rôle de prescripteur auprès des promoteurs et des investisseurs au travers des consultations qu'il lance chaque année.

A L'E.P.A. Sénart nous sommes convaincus que le développement durable doit être fortement contextualisé au territoire et adapté à cet environnement péri-métropolitain avec deux caractéristiques :

1. Le DD doit concourir à la Qualité du Cadre de Vie plébiscité par des Habitants de l'OIN ;
2. Le DD doit être économiquement abordable compte-tenu à la fois de la très forte concurrence que se livrent territoires en matière d'attractivité économique et compte-tenu des capacités financières des ménages, majoritairement primo-accédants.

Il s'agit donc de privilégier des aménagements sobres, fonctionnels, évolutifs, réversibles, économes à gérer pour les collectivités et les habitants.

Dans ce contexte, l'aménageur doit sans arrêt résoudre des équations complexes quand ce ne sont pas des injonctions contradictoires pour assurer la coexistence harmonieuse de la ville et de la nature, de la densité urbaine et de l'intimité de l'habitat, de l'attractivité économique et de la qualité du cadre de vie.

J'illustrerai mon propos par 1 exemple qui a trait à l'offre résidentielle du territoire.

L'aspiration de la grande majorité des français est d'être propriétaire d'une maison individuelle tandis que la consommation de foncier qu'elles génèrent et leur impact carbone militent pour davantage de production de logements collectifs et la rentabilisation des infrastructures de transports publics.

l'E.P.A. a produit ces dernières années environ 85% de logements collectifs, 600 logements/an sur les 2400 produits à l'échelle de GPS. Le diagnostic du PLH de Grand Paris Sud, fait état d'un déficit de cadres sur le territoire tandis une étude récente sur les attentes des salariés du Pôle de Paris-Villaroche démontre que les ¾ des personnes intéressées à s'installer sur le territoire cherchent une maison individuelle, prioritairement de plus de 120 m².

Les cadres qui travaillent sur le territoire n'y habitent pas, faute de suffisamment d'offres qualitatives (de grandes maisons individuelles) et la conséquence est qu'ils augmentent l'empreinte carbone des transports. Que devons-nous privilégier ? La poursuite de migrations domicile-travail ou le retour à une production raisonnée, réfléchie et raisonnable de maisons individuelles sur le territoire ?

Nous avons mené une réflexion en 2018 sur l'habitat individuel périurbain durable avec Sciences Po et nous travaillons à mettre en œuvre ses enseignements sur le territoire. C'est ce que j'appelle du Développement Durable contextualisé.

Nous participons également activement aux travaux du conseil stratégique pour la croissance et le développement initié par le Département pour nourrir tant sa réflexion que nos actions.

Le Plan Climat Air Energie Territorial qui vient d'être approuvé par l'agglomération a défini une stratégie d'une très grande ambition :

- Réduire de 20% la consommation énergétique des logements entre 2013 et 2030 ;
- Multiplier par 5 la production des énergies renouvelables entre 2013 et 2030 ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45% ;
- Viser la neutralité carbone du territoire ;
- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique et de protection de la santé des populations.

Un plan d'actions est associé à cette stratégie. L'EPA est désireux d'y contribuer ou y contribue déjà...

1 – En termes de transition énergétique de proximité (Axe 1)

- GPS entend accompagner les ménages pour **réduire la facture énergétique**.
Par extrapolation, on peut considérer que l'expérimentation menée avec l'agglomération pour accompagner les primo-accédants lors de la constitution d'une nouvelle copropriété et maîtriser les coûts de gestion futurs de ladite copropriété doit concourir à cet objectif.
- GPS entend « **préserver un cadre de vie sain et de qualité** » afin de réduire les nuisances auxquelles sont exposées les populations, créer et préserver des espaces naturels et préserver la biodiversité.
L'EPA a intégré depuis de nombreuses années cette préoccupation dans son modèle de développement

2 - GPS entend devenir une agglomération sobre et résiliente, (Axe2) en favorisant un aménagement durable,

L'action menée par l'EPA s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

- Plusieurs opérations d'aménagement que nous conduisons sont inscrites dans une démarche écoquartier et pourraient franchir une nouvelle étape de labellisation en 2020.
- Grace aux subventions du Plan Investissement d'Avenir Ecocité, 6 promoteurs ont été accompagnés financièrement pour produire des logements innovants à faible empreinte environnementale. Ces expérimentations n'auraient pas été possibles sans cette aide exceptionnelle.

L'EPA entend poursuivre ce type de démarche avec les promoteurs, c'est pourquoi ces dernières années des consultations de type macro lot avec co-construction des projets ont été lancées. Force de constater que le résultat peut être un peu décevant. Je sais que de nombreux promoteurs sont présents dans la salle, c'est pourquoi je lance une alerte à certains d'entre eux.

La co-construction des projets est très chronophage, mais elle est intéressante lorsqu'elle produit de la valeur ajoutée collective au bénéfice de la qualité du projet et de la qualité d'usage. Lorsque vous cherchez à détricoter en bilatérale les acquis collectifs et à renégocier vos engagements, ce sont des discussions qui s'enlisent et des projets qui se banalisent.

Les réponses aux consultations sont souvent trop pauvres sur la prise en compte concrète du développement durable. Or les habitants sont en droit d'attendre des réalisations sobres en énergie et carbone mais confortables, économes grâce à une conception appropriée, à des matériaux biosourcés, voire le recours au bois, grâce à la capitalisation de vos savoir-faire.

La stratégie de GPS est l'ambition que l'Etat fixe à ses E.P.A. exigent que nous allions plus loin concrètement dans la mise en œuvre des projets et pas seulement au stade des réponses aux consultations.

2.2 L'Ambition de l'agglomération en matière d'aménagement durable et d'anticipation du changement climatique requiert de promouvoir la végétalisation du territoire qui favorise la biodiversité.

Ces recommandations nous vont droit au cœur.

Si Sénart est le nom d'une forêt, l'E.P.A. a planté l'équivalent de 18 ha supplémentaires par les plantations du Carré et de l'allée Royale.

Vous ignorez certainement que sur ce territoire de l'OIN la forêt a été multipliée par 1,5 en 200 ans. C'est à l'inverse de ce que nous entendons couramment ...

Par ailleurs, rien qu'au titre de l'aménagement paysager du parc de l'A5, c'est l'équivalent de 9ha de forêt qui ont été plantés entre les arbres de haute tige et les baliveaux. Vous pourrez dans quelques années en apprécier la réalité.

La renaturation des rus auquel contribue fortement l'E.P.A. permet de restaurer leur état écologique et paysager. Ainsi, pour le Ru des Prés hauts à Saint Pierre du Perray, le SIARCE conduit les travaux d'aménagement de zones humides compensatoires de la Z.A.C. , la création d'un corridor hydro-écologique et la restauration de boisements existants. Ces aménagements sont financés à 95% par l'E.P.A. dans le cadre de la Z.A.C.

En 2019, l'E.P.A. a réalisé la 1^{ère} phase des travaux du parc de la Z.A.C. du Plessis-Saucourt, à TIGERY aménagement à la fois hydraulique, paysager et récréatif.

Tandis qu'en 2020, le Parc du Balory à Vert-Saint-Denis (7 ha) sera finalisé.

Pas étonnant qu'au final, le coefficient de biodiversité ait augmenté de 18% sur les opérations que nous conduisons.

Afin d'anticiper les effets du changement climatique, l'agglomération de GPS entend élaborer un règlement d'assainissement prescripteur en matière de rejets d'eaux pluviales.

L'E.P.A., fort de plus de 45 ans d'expérience d'assainissement sur le Plateau, contribue à cet objectif comme le démontre l'étude rétrospective et prospective sur l'hydrologie et les cycles de l'eau sur le périmètre de l'OIN que nous avons confiée au bureau d'études CONFLUENCES, dont je salue le professionnalisme.

Depuis l'origine, compte-tenu du contexte géologique l'E.P.A. a choisi de maîtriser les eaux pluviales par la création de très nombreux bassins qui régulent les ruissellements générés par l'imperméabilisation des sols et régulent les débits d'eaux dans les rûs. Ce sont aussi des réserves de biodiversité qui ont ainsi été créées.

Ce choix de gestion a répondu efficacement au besoin de protection des personnes et des biens en termes d'inondations. Il conviendra d'adapter ces principes pour satisfaire les différents enjeux d'avenir compte tenu du constat de pluies plus violentes et plus fréquentes qui sont liées aux dérèglements climatiques.

2.3 Au titre de son ambition de sobriété et résilience, l'agglomération de GPS a choisi de promouvoir les mobilités durables.

L'objectif affiché de réduction des émissions de gaz à effet de serre, liées aux transports est considérable lorsque l'on sait que 40% du trafic sur le territoire de l'OIN est uniquement traversant du fait des autoroutes A5 et A104 soit 100.000 véhicules/ jour sur les 250.000 véhicules/jour (comptabilisés par CDVIA dans l'analyse des flux d'échanges que nous leur avons confiée). Toutefois, les poids lourds ne représentant que 10% de ce trafic, nous pouvons rechercher des marges de manœuvre collective.

Afin de développer les mobilités douces et dé-carbonées, Grand Paris Sud a adopté un **Plan Vélo** auquel l'E.P.A. Sénart contribue déjà par les aménagements de pistes cyclables que nous réalisons dans nos opérations. Ce sont ainsi 280 km de pistes cyclables qui existent sur l'OIN.

En 2019, la liaison douce de 2,4 km reliant le Carré Sénart et la gare de Lieusaint/Moissy-Cramayel, initiée de longue date a été achevée grâce à l'inauguration de la passerelle piétons-cycles qui franchit l'autoroute A5 et qui a été financée avec le concours de la Région et réalisée par l'E.P.A.

Avec le concours de GPS et de la Région Ile de France, l'E.P.A. va développer à l'avenir de nouvelles liaisons douces pour mieux relier les opérations entre elles et commencera par la liaison entre la Z.A.C. du Plessis-Saucourt et l'Allée Royale et poursuivra par la liaison entre REAU et Moissy.

D'autre part, l'Agglomération souhaite élaborer un plan stratégique d'équipement de stations d'avitaillement en énergie décarbonée.

Dès 2018, une première station GNV a été ouverte sur le parc logistique de Parisud, fruit d'un partenariat entre l'E.P.A. et GNVERT, filiale du groupe ENGIE.

En 2019, nous avons travaillé avec le SIGEIF, (service public de gaz de l'électricité et des énergies locales en Ile de France), pour ouvrir une station offrant différentes solutions décarbonées (biogaz et azote) sur le Parc de l'A5 tandis qu'une autre station doit prochainement ouvrir à Vert-Saint-Denis.

Afin de contribuer à réduire les besoins en déplacements tout en répondant aux besoins des entreprises, l'EPA soutient auprès de l'agglomération l'engagement d'un nouveau **Plan de Mobilité Interentreprises (PMIE)** pour les entreprises installées à proximité du Carré Sénart. Ce sera aussi, incontestablement un facteur d'attractivité.

S'agissant de **l'offre de transports en commun du territoire**, nous ne pouvons que nous réjouir des travaux du TZen 2 qui ont démarré l'été dernier à l'initiative du Département.

Je rappelle à cette occasion, tandis que je salue Jean-Yves Hinard, que la conduite des travaux du TZen 1 avait été déléguée en son temps à l'EPA Sénart.

3. Le troisième axe de la stratégie de transition écologique et solidaires (TES) de l'agglomération a trait au développement de son autonomie et de ses ressources locales.

3.1 Il s'agit en 1^{er} lieu de développer une agriculture durable. L'EPA est soucieux de préserver les espaces agricoles et de contribuer à la transformation de l'agriculture pour une agriculture plus durable.

La consommation annuelle des terres agricoles sur l'OIN a été divisée par 2 depuis 15 ans. Elle est modérée au regard d'autres territoires périurbains franciliens sachant qu'elle permet la création d'environ 1000 emplois annuellement.

Le dialogue avec la profession agricole vise à préserver au mieux leurs conditions d'exploitations, tandis que nous mesurons désormais précisément l'impact des nouveaux projets de développement sur l'activité agricole en application de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2016.

L'EPA entend bien être partenaire de ces sujets. Nous inaugurons demain une légumerie Bio sur l'Ecopôle de Sénart, la coopérative Bio d'Ile-de-France, qui installe une unité industrielle de transformation de légumes de 1300 m², et fournira des magasins spécialisés et la restauration collective. Cette installation a été rendue possible par l'effort financier consenti par l'EPA afin de favoriser l'agriculture de proximité et les circuits alimentaires courts. Nous espérons que ce n'est que le premier projet et que d'autres suivront.

3.3 L'EPA a malheureusement obtenu peu de résultats en matière de **recours aux ENR**

En effet, si la géothermie profonde est présente, la faiblesse des débits d'eau des nappes n'a pas permis de trouver un équilibre économique à son utilisation. Même sur l'emblématique projet RACINES CARRÉ porté par le promoteur SOPIC-PARIS, nous avons dû y renoncer. Sur ce même projet, dans la mesure où la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, nous allons expérimenter la ventilation naturelle en lieu et place de la climatisation par exemple. Une fierté tout de même, nous sommes à l'origine de la seule EOLIENNE du territoire, nous pouvons faire beaucoup mieux...

3.4 Participe de cette ambition, la volonté de GPS de **développer des réseaux de chaleur**. Nous y souscrivons pour autant que leur installation ne renchérisse pas le coût de l'énergie pour les habitants. L'E.P.A. conduira en 2020, des études d'opportunité en partenariat avec le CEREMA.

3.6 Je rattacherai à l'ambition de l'agglomération, de **réduire l'impact des déchets**, les pratiques de l'E.P.A. consistant à réutiliser sur place les terres excavées des chantiers (hydrauliques) pour créer des aménagements plantés et structurer le grand paysage : c'est une démarche pionnière d'économie circulaire qui permet accessoirement d'éviter de très nombreuses rotations de poids lourds supplémentaires sur le territoire. Sur le Parc de l'A5, c'est aussi l'équivalent de 41.000 rotations de camions qui ont été évitées soit 135 camions par jour pendant 1 an. Ces pratiques font partie de la démarche de SOE, schéma d'organisation environnementale des chantiers instaurée depuis les années 1990 avec la chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne afin de suivre et optimiser la gestion des déchets de chantiers. Nous étions collectivement pionniers.

Le dernier sujet que je souhaite mentionner est **l'axe Innovation** (Axe4) de l'ambition de Grand Paris Sud. Il concerne notamment le développement des **éco-entreprises** sachant que nous œuvrons collectivement au **développement d'un ECOPOLE** parc éco-aménagé qui structure la filière des éco-activités et préfigure la Transition écologique et énergétique des activités économiques sur le territoire.

Après l'ouverture de la coop bio d'Ile de France, l'année 2020 s'annonce déjà riche de promesses avec la livraison de plusieurs sites d'hôtellerie et restauration et d'accueil d'artisanat (local Compagny) tandis que le promoteur SPIRIT va démarrer la construction de la 1^{ère} tranche de locaux d'activités en blanc disponibles à la location ou à l'achat.

L'ECOPOLE est désormais accessible aux entreprises engagées dans la transition environnementale soit : par leur process, par leurs produits ou par leurs principes constructifs. Cela permet d'accueillir beaucoup d'innovations !

II –

L'évocation de l'Ecopôle est une excellente transition pour **évoquer avec vous l'action que mène l'E.P.A. en matière de développement économique : contribuer à créer localement des emplois diversifiés pour réduire et limiter les déplacements domicile-travail - pour autant que nous disposions d'une offre résidentielle suffisante et adaptée, N'est-ce pas une contribution majeure au développement durable de l'agglomération ?**

L'EPA Sénart est un acteur majeur de la dynamique économique du territoire.

J'ai envie de commencer par **quelques résultats dont nous sommes fiers** :

En 2019 :

- 11 entreprises ont ouvert leurs portes et 8 sont en construction, ce sont des implantations effectives qui représentent à terme 1240 emplois ;
- 18 entreprises ont confirmé leur implantation en signant l'achat de leur terrain, cela représente près de 1000 emplois à terme ;
- 17 entreprises ont décidé de s'implanter en signant une PSV, elles représentent un potentiel de 600 emplois.

Parmi les ouvertures 2019, je citerai :

- le pôle santé du CARRE, qui réunira 40 spécialistes à l'heure où l'on dénonce le désert médical ;
- des entreprises leader dans leur domaine comme PLASSON (raccords en plastique pour tuyaux), IRIS OHYAMA, leader japonais de la plasturgie ou encore
- des entreprises très innovante comme BIOBANK, banque de greffons osseux.

Parmi les implantations confirmées, celle du projet CLARIS de SCADIF qui se relocalisera de Savigny sur le Parc de l'A5.

C'est l'aboutissement d'une longue course d'obstacles, j'ai envie de dire d'un relai, tant il a été important de jouer collectif. Soyez certains que l'EPA restera très vigilant à la bonne insertion du projet dans le site et à la qualité de son architecture par les matériaux employés jusqu'à l'achèvement du chantier. Ceci est fondamental tant pour les élus que pour l'EPA.

Au total donc en 2019, 1200 emplois créés ou confortés, diversifiés, tant en termes de métiers que de qualifications avec près de 20% de cadres, soit plus encore qu'en 2018.

Notre territoire a donc pris le virage de l'après-logistique et nous avons accru nos exigences qualitatives vis-à-vis de la logistique résiduelle.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons en pleine cohérence avec la stratégie économique de l'agglomération- bâti collectivement un **argumentaire économique** et le positionnement d'un territoire dédié à l'industrie du futur, la supply chain et le e-commerce.

Notre argumentaire est clair et convaincant :

- 1) **10 mois pour devenir propriétaire toutes autorisations comprises grâce à une équipe de professionnels qui offre un accompagnement clé en main ;**
- 2) dans un bassin d'emplois de 350.000 habitants ;
- 3) où il demeure d'importantes disponibilités foncières ;
- 4) Au cœur des dynamiques économiques de l'industrie du futur et de la supply chain.

Nous avons démultiplié nos efforts de recherche de projets par de nouveaux modes de prospection = notamment la prospection digitale qui devrait être menée conjointement avec GPS en 2020, en renégociant de nouveaux mandats avec les commercialisateurs, en communiquant davantage que ce soit aux différents salons ou via notre FLASH INFO diffusé périodiquement ou enfin par notre participation à de nombreux réseaux professionnels. Nous avons organisé des business tour, resserré les liens avec Business France, Choose Paris Région au Conseil d'administration duquel nous siégeons désormais.

Nous avons aussi **expérimenté des modes de travail innovants**. Je voudrais citer deux exemples :

- La commercialisation du dernier terrain du Parc de l'A5 s'est faite au travers d'un appel à projet avec de fortes exigences qualitatives fin 2018. Nous avons reçu 9 offres, le choix de BARJANE pour un projet alliant messagerie et pôle de services s'est fait à l'unanimité du jury avec les élus et les services de GPS.
BARJANE sait que c'est pour nous un projet unique et que nous suivrons avec vigilance le respect de ses engagements environnementaux.
- Le deuxième exemple concerne le partenariat que nous avons conclu avec un opérateur du Sud francilien ELCIMAÏ pour produire ensemble une offre « packagée », prête à l'emploi, différenciante, flexible à destination du secteur manufacturier. Il s'agit donc d'obtenir en amont PC et premières autorisations environnementales afin de faire gagner du temps à l'industriel qui voudra s'installer. Dans le cas présent, nous avons répondu aux préconisations du député KASBARIAN avant même qu'il remette son rapport au Président de la République.

Si ce n'est pas de l'innovation ?

Le projet vise une cible industrielle 4.0. Il s'agit donc de process industriels fortement digitalisés qui ont besoin de bâtiments facilement adaptables à des changements de process. C'est donc un modèle inédit d'enveloppe industrielle durable qui devrait prévenir l'apparition de friches.

Pour réussir chaque année de nouvelles implantations économiques, nous avons donc bâti une nouvelle stratégie et un plan d'actions associé, travaillé avec des investisseurs qui croient dans le territoire et sa capacité de développement. Je pense à CARRÉ HAUSMANN, SPIRIT, à PIERREVAL plus récemment ARPENT REALISATION ; qu'ils soient remerciés. Nous poursuivrons en 2020 avec d'autres investisseurs.

En tant qu'aménageur, nous développons une offre complète pour garantir le parcours des entreprises sur le territoire et renforcer leur ancrage territorial de la prise en location de quelques centaines de m² à l'acquisition d'un foncier d'envergure et sur mesure. (Je pense aux 12 ha d'Iris OHYAMA).

Dans ce parcours, nous permettons à des entreprises de se développer sur le territoire (je pense Garage MAYEUR de Moissy-Cramayel qui s'est réinstallé à Combs-la-Ville) ou à la SCADIF bien sûr, sans pour autant créer de friches sur le territoire. Nous y sommes attentifs.

La réflexion sur l'avenir du site actuel de la SCADIF en entrée de ville à Savigny-le-Temple est collectivement engagée tandis que la réinstallation d'un magasin Intermarché à Nandy a donné lieu à de longues et difficiles discussions pour créer les conditions de transformation du site existant en un nouveau projet pour la commune.

Ainsi, l'EPA intervient non seulement pour créer des zones d'activités attractives mais a vocation à intervenir aussi à la transformation d'anciennes zones économiques en partenariat avec l'agglomération.

L'EPA intervient aussi en facilitateur : en 2016, nous avons organisé avec le groupe FREY les conditions de son acquisition du centre commercial de Boissénart. En 2019, WOODSHOP a été inauguré, profondément remanié et modernisé. C'est donc une tendance lourde qui a été initiée.

- III -

L'expérience conjuguée de l'EPA en matière de développement économique et d'aménagement urbain a conduit l'Etat et les collectivités territoriales à nous solliciter pour conduire des études en-dehors du périmètre historique de l'OIN.

C'est ainsi que l'E.P.A. a proposé un schéma d'aménagement global et une 1^{ère} analyse environnementale du site de **Paris Villaroche**, 900 ha autour d'un aérodrome sur le territoire de deux agglomérations de GPS et CAMVS. Le site emploie déjà plus de 7 000 personnes grâce à la présence du Groupe SAFRAN AIRCRAFT ENGINES.

L'ambition partagée est de faire de ce lieu unique en Ile de France un pôle majeur pour l'industrie, l'aéronautique et les hautes technologies.

C'est ainsi que le site a été proposé conjointement par Business France et Choose Paris Région à TESLA pour implanter une giga factory. Si TESLA a finalement choisi BERLIN qui présentait des conditions économiques imbattables, le classement de Villaroche en 2^{ème} position est une reconnaissance effective du potentiel et de l'attractivité du site.

Le travail amont sur ce site, d'accessibilité, d'études pré-opérationnelles va se poursuivre en 2020 dans le cadre d'un nouveau partenariat élargi à la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilité, et APRR. L'EPA est engagé à poursuivre son implication dans ce projet majeur pour l'attractivité du territoire et désireux de contribuer à son opérationnalité dans les meilleurs délais.

L'EPA a également été sollicité depuis EPA a proposé de bâtir un projet pragmatique, à la fois réaliste et ambitieux.

Pour ce faire, l'EPA a établi un atlas du foncier, des pollutions et des risques, réfléchi à différentes formes d'urbanisme transitoire, à la desserte du site, son désenclavement et la valorisation des bords de Seine tout en testant de premières faisabilités.

C'est une démarche profondément différente de tout ce qui a été initié sur l'OIN. Une preuve que l'EPA peut s'adapter à de nouveaux enjeux.

A travers ces différents éclairages, vous pouvez percevoir le plan de charge de l'année 2020 et l'ambition que l'EPA entend poursuivre avec ses différents partenaires, les élus et leurs services, l'Etat dans ses différentes composantes, nos prestataires, promoteurs, investisseurs, les entreprises que je remercie pour leur confiance et leur fidélité.

Vous mesurez aussi peut être l'investissement des équipes de l'EPA que je souhaite solennellement remercier devant vous, rien de tout cela ne serait possible sans elles,

Afin de toujours poursuivre la modernisation de notre organisation et la diversification de nos compétences, l'EPA recrutera encore et toujours des opérationnels en 2020, bien que 9 professionnels nous aient rejoints en 2019, déjà 4 en 2020.

Travailler à l'EPA, c'est participer à un beau challenge au service du Bien commun et d'un territoire qui le mérite. Je m'autorise même à penser que nous sommes une chance pour Grand Paris Sud.

Rien ne serait possible sans le COMEX qui m'accompagne avec tant d'efficacité, de compétence et de gentillesse. Merci à vous tous. Avec un message particulier pour François TIROT qui participe à ses derniers vœux à l'EPA en tant que DGA.

Enfin merci madame la présidente pour votre participation active à la vie de l'EPA, pour votre soutien exigeant et bienveillant.

2019 a été une bonne année pour l'EPA, et 2020 s'annonce une année prometteuse.

Bonne année 2020 à tous